



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSION D'UNE PARCELLE  
AU PROFIT DES SOCIETES DENOMMEES CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE ET  
SOGEFIMUR DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION  
DU PARC D'ACTIVITES ATLANTISUD**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,**

VU la délibération du Comité Syndical n ° 1 en date du 20 septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention publique d'Aménagement du Parc d'Activités Atlantisud conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (SATEL), ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

VU l'avis favorable rendu le 26 janvier 2022 par le Comité de sélection en charge de la commercialisation des lots de la ZAC Atlantisud,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article modifié 3.2 de ladite convention publique d'aménagement, les opérations de cessions de terrains, quelles que soient les modalités de la cession ou de la mise à disposition sont déléguées, en lieu et place du Comité Syndical, au Président du Syndicat Mixte en exercice,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Atlantisud, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession d'une parcelle au profit de :

**I** - La société dénommée CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est à PARIS (2<sup>ème</sup>), 4 rue Gaillon, identifiée au SIREN sous le numéro 332 778 224 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de PARIS. Ladite Société ayant le statut de société financière.

**II** - La société dénommée SOGEFIMUR, société anonyme, dont le siège social est à PARIS (9<sup>ème</sup>), 29 Boulevard Haussmann, identifiée au SIREN sous le numéro 339 993 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de PARIS.

Lesquelles consentiront le même jour que l'acquisition un contrat de crédit-bail immobilier au profit de la société dénommée FACYMAROUS, société par actions simplifiée, dont le siège social est à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230) - 478 Rue du Pays de Gosse identifiée au SIREN sous le numéro 948 783 519 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DAX, suivant acte à recevoir par Me Sophie COPIN, notaire à LYON (69006).

.../...



La société FACYMAROUS, en sa qualité de crédit-preneur au contrat de crédit-bail immobilier, consentira le même jour au profit de la société dénommée FACYLITIES MULTI SERVICES, société à responsabilité limitée dont le siège social est à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230) -478 rue du Pays de Gosse identifiée au SIREN sous le numéro 501 595 268 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DAX, dans le cadre d'un bail de sous-location d'une durée ferme de dix (10) ans.

#### DECIDE :

##### Article unique :

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique avec les sociétés dénommées CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE et SOGEFIMUR, susnommées, selon les caractéristiques suivantes :
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE section AR n ° 117 d'une superficie de 15 880 m<sup>2</sup>;
    - Acquisition foncière en vue de développer une plateforme logistique avec des bureaux
    - Prix : 45 € HT / m<sup>2</sup>
  
  - d'autoriser les sociétés dénommées CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE et SOGEFIMUR à consentir au profit de la société dénommée FACYMAROUS, susnommée, un contrat de crédit-bail immobilier, le même jour que l'acquisition, avant achèvement des constructions.
  
  - d'autoriser la société la société FACYMAROUS, en sa qualité de crédit-preneur à contrat de crédit-bail immobilier, à régulariser, le jour de l'acquisition, et avant achèvement des constructions, un contrat de sous-location sur le bien à édifier au profit de la société dénommée FACYLITIES MULTI SERVICES, société à responsabilité limitée dont le siège social est à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230) - 478 rue du Pays de Gosse identifiée au SIREN sous le numéro 501 595 268 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DAX, d'une durée ferme de dix (10) ans.
- Etant précisé que le crédit-bail immobilier étant une opération de financement, le crédit-preneur assure l'ensemble des droits et obligations quant à l'utilisation de la parcelle, et d'autre part.
- et d'autoriser d'ores et déjà la levée d'option au profit de la société FACYMAROUS, crédit-preneur.

Fait à Mont-de-Marsan, le **25 AVR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON